

Notre projet pour les docks est basé sur 7 axes :

1 / Principe de précaution concernant l'incinérateur:

- Nous exigerons de Syctom une plus grande transparence sur le contenu des déchets qui sont incinérés. Nous voulons savoir ce qui est brûlé,
- nous établirons des objectifs de réduction des déchets avec les villes qui incinèrent à Syctom Saint-Ouen,
- nous travaillerons pour la transformation de la fumée en liquide afin de supprimer la cheminée,
- nous créerons notre propre unité de mesure de l'indice de pollution afin d'exiger l'arrêt de l'activité en cas de pollution extrême,
- le développement des composteurs sur Saint-Ouen à partir des docks, afin de créer des liens avec le reste de la ville.

2/ Nous activerons les dispositions municipaux et intercommunaux pour ouvrir l'intégralité des coques vides commerciales :

- Rachats des murs par une foncière municipale (investissement) filiale Semiso,
- création des petits commerces avec petites et moyennes surfaces 70,100 m2 et plus pour rendre accessible les prix des loyers,
- mise en place d'un loyer indexé sur le chiffre d'affaire afin de permettre aux petits commerçants de s'installer,
- accompagnement des audonniennes et des audoniens qui souhaitent ouvrir des commerces, de l'idée jusqu'aux financements.

3/ Afin de répondre aux carences en termes d'équipements nous réaliserons :

- Un audit sur les besoins de crèches, écoles, collèges, lycées, services de santé et locaux dédiés aux associations culturelles et autres,
- nous réaliserons les grands équipements nécessaires aux docks 2,
- les aménagements seront étudiés et travaillés avec les riverains et les associations,

4/ La prévention et la sécurité seront déployés aux docks et partout à Saint Ouen :

- Avec le recrutement de policiers municipaux qui passeront de 6 à 50 agents avec la création de 25 postes de médiateurs de rues sur toute la ville,
- un numéro incivilités et nuisances sera ouvert pour permettre aux effectifs d'intervenir rapidement,
- une permanence de la police municipale sera installée aux docks.

5/ Le réaménagement de l'esplanade est une nécessité :

- en termes de sécurité afin d'éviter les rodéos,
- pour plus de verdure et d'arbres,
- pour un meilleur réaménagement aux bénéfiques d'espaces de jeux pour les enfants,
- pour l'installation de terrasses collectives pour les brasseries et commerces de bouche à venir.

6/ L'aménagement des berges et le développement des activités aquatiques.

7/ La halle a toute sa place dans le réaménagement à venir.

La réussite des docks est un défi pour Saint-Ouen !